

La Maire

**ARRETE**

*portant délégation partielle de fonction et de signature*

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 25 mars 2022 portant délégation partielle de fonction à Madame Floriane VARIERAS, adjointe à la Maire.

**Arrête**

Pendant l'absence de Madame Floriane VARIERAS, adjointe à la Maire, du 31 juillet au 21 août 2024 inclus, délégation partielle de fonction et de signature est donnée à Monsieur Marc HOFFSESS, adjoint à la Maire, pour les affaires relevant de son ressort.

Fait à Strasbourg, le 04 JUIL. 2024

Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le : 04 JUIL. 2024

Publié à compter du :

Notifié le : 04 JUIL. 2024 04 JUIL. 2024

Certifié exécutoire le : 04 JUIL. 2024

(article L 2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

